



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation interministérielle  
aux jeux Olympiques  
et Paralympiques**

**Les études d'impact sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 menées par l'Etat qui feront appel à des compétences externes**

L'Etat a décidé de mener treize études visant à mesurer l'impact de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) en France sur une pluralité de politiques publiques, avec pour objectif de fournir des résultats méthodologiquement éprouvés afin de contribuer objectivement au débat public relatif à l'opportunité d'accueillir des grands événements sportifs – et en particulier les Jeux.

Au sein de ce programme :

- trois études seront directement effectuées par l'INSEE : poids économique direct des Jeux, impact sur le tourisme, évaluation du rattrapage socio-économique de la Seine-Saint-Denis ;
- deux études seront menées par l'INJEP : évolution de la pratique sportive et analyse des publics des Jeux ;
- une étude sur l'impact des Jeux sur l'urbanisme francilien sera réalisée par l'Institut Paris Région, sous le pilotage du ministère en charge de l'urbanisme ;
- une étude sur l'accessibilité des sites et de leurs abords immédiat aux personnes en situation de handicap sera menée par un acteur en cours de confirmation.

En complément, six des treize études seront pilotées et financées par des ministères, mais devront faire appel à des compétences extérieures, qui peuvent être des prestataires mais également des chercheurs, possibilité que la DIJOP souhaite favoriser notamment au travers de la description succincte des attendus :

- deuxième volet de l'évaluation de la stratégie de haute-performance « Ambition bleue » mise en place par l'Agence nationale du sport (responsabilité ministère des sports et des Jeux Olympiques et paralympiques) : une première étude menée en 2022 a permis de définir le cadre méthodologique de cette évaluation d'une politique publique, en analysant la stratégie et définissant une batterie d'indicateurs en amont afin de garantir la rigueur de l'évaluation globale. Un deuxième volet sera mené tout au long de l'année 2024 afin de recueillir les données nécessaires, dont notamment les enquêtes auprès des athlètes qui seront ensuite mobilisés par l'événement ; il devra *a minima* mettre en application la méthode élaborée par le premier mais pourra comprendre des dimensions analytiques supplémentaires. Il est prévu de sélectionner le prestataire à l'automne 2023 ;
- analyse du développement du « savoir nager » en Seine-Saint-Denis (responsabilité ministère des sports et des Jeux Olympiques et paralympiques) : cette étude devra mesurer la maîtrise des compétences aquatiques par les jeunes du département en fin de 6<sup>e</sup>, à partir notamment des Attestations scolaires de savoir-nager (ASSN) délivrées par les chefs d'établissements à cette étape de la scolarité et centralisées par la DGESCO, mais également en mobilisant d'autres données (informations des clubs sportifs travaillant avec les collèges par exemple). Des approches quantitatives et qualitatives pourront être combinées, et l'éventuel lien de causalité de l'organisation des Jeux devra être recherché. L'étude devra commencer en 2024 ;
- mesure de l'impact direct net de l'organisation des Jeux sur le PIB (responsabilité ministère des sports et des Jeux Olympiques et paralympiques) : utilisation de la méthode de l'Observatoire de l'économie du sport, adaptée notamment des recommandations de l'OCDE pour l'évaluation des grands événements. Les travaux devront aboutir fin 2024 ou début 2025 ;
- analyse coûts/bénéfices (responsabilité France Stratégie) : la comparaison entre l'ensemble des impacts positifs (financiers, en termes d'emplois, de développement territorial, mais également de facteurs plus immatériels tels que le bien-être) et les coûts induits par l'organisation des Jeux, dans une logique d'utilité et une approche la plus large possible, se fera au travers de la concaténation des résultats des autres études du panel et d'une étude

complémentaire si besoin est. Un prestataire fera l'assemblage et réalisera l'étude sous l'égide scientifique de France Stratégie et d'un comité de pilotage ;

- impact environnemental des Jeux (responsabilité du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires), qui sera mesuré selon deux prismes constituant en réalité deux études distinctes :
  - o l'empreinte carbone, sous la responsabilité du CGDD, qui permettra de comparer le bilan aux autres Jeux et aux engagements pris, ainsi que d'analyser les actions de réduction mises en place et ainsi enrichir et faire évoluer la méthode pour les prochains grands événements. La définition précise des périmètres et responsabilités doit être menée à bien ;
  - o les conséquences sur la biodiversité, en mesurant la mise en œuvre des engagements très novateurs pris par Paris 2024 et la SOLIDEO en matière de respect de la biodiversité à travers la définition de nombreuses mesures de réduction et de compensation.
- impact du projet olympique et paralympique sur la baignabilité de la Seine (responsabilité du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires) : cette étude permettra d'analyser les politiques mises en œuvre pour améliorer la baignabilité de la Seine et d'en mesurer les résultats, à la fois en termes de qualité des milieux aquatiques et de respect des seuils bactériologiques nécessaires à la baignade. Elle s'attachera également à mettre en regard ces résultats avec les moyens engagés.